

ABONNEMENT

**Saumur :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**  
A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 90 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du Journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 NOVEMBRE 1886

BULLETIN

Si cela continue, les républicains du Palais-Bourbon vont nommer des commissions parlementaires pour contrôler et diriger chaque ministère.

Les ministres deviendront inutiles. Il y a déjà quelque temps, d'ailleurs, que cette idée révolutionnaire est dans l'air.

En attendant, la Chambre s'amuse à réorganiser à sa manière le personnel du ministère des finances.

Elle décide que tel employé sera supprimé, tel autre maintenu ; elle découd, elle taille, elle recoud ; c'est à n'y rien comprendre.

Le ministre des finances proteste, d'une voix étranglée ; on l'envoie promener.

Le président du conseil est interrogé ; que peut-il dire ? Le personnel des finances, ce n'est pas sa spécialité ; c'est l'affaire de son collègue Sadi-Carnot. En somme, dit-il, que la Chambre fasse ce qu'elle voudra.

Voilà une nouvelle façon de pratiquer la responsabilité et la solidarité ministérielles !

Mais cette attitude de M. de Freycinet, si extraordinaire qu'elle paraisse, est la conséquence de ce qu'il a fait la semaine dernière en consentant à passer par toutes les exigences de la commission du budget.

Le gâchis s'élargit et s'accroît. Il n'y a plus de gouvernement, il n'y a plus de ministres.

C'est la commission du budget qui compte et exécute, et le désordre va encore plus loin puisque des députés qui ne sont pas de cette commission prétendent aussi organiser et déorganiser le personnel administratif.

Quelques-uns, pourtant, persistent à dire que cette bataille n'est en réalité qu'une course au portefeuille, et que M. Rouvier et les autres visent tout bêtement la place de Sadi-Carnot.

Les députés de la majorité, nous le savons, sont en effet plus ambitieux, plus

gourmands et plus tripoteurs encore que révolutionnaires ; et il y en a plus d'une douzaine qui vendraient leurs électeurs « pour la forte somme ».

Ajoutons que ce qui facilite beaucoup trop ce désordre et encourage la fureur indisciplinable des prétendants aux portefeuilles, c'est la faiblesse du cabinet actuel dont le chef est le premier à lâcher pied devant des attaques qui se répètent tous les jours.

Ce n'est plus la Chambre qui accorde sa confiance au gouvernement, c'est le gouvernement qui cède de confiance à tous les caprices de la Chambre.

En un mot, tout marche à l'envers.

A LA CHAMBRE

Judi, 5 heures.

Les ministres commencent à se replier en désordre devant la Chambre.

Le brave amiral Aube avait essayé de louver autour d'un amendement tendant à réduire de 856,000 francs le crédit affecté aux pensions de la marine. Après avoir obtenu deux suspensions d'armes, c'est-à-dire deux ajournements, le ministre, menacé d'être coulé bas, a amené son pavillon.

Il déclare accepter la réduction que la Chambre menace d'opérer sans lui et même contre lui. Mais voilà que M. Jules Roche, estimant cette économie insuffisante, en propose une autre de 787,000 francs.

Qu'en pense l'amiral ? Où est l'amiral ? Qu'est devenu l'amiral ? M. Aube a pris le large ; on n'aperçoit pas même sa voile à l'horizon lointain. En son absence, on allège son crédit, d'abord de la jolie somme de 856,000 francs, puis de celle de 787,000 francs.

Hier, M. Aube affirmait qu'il ne pouvait abandonner un centime. Aujourd'hui, on lui enlève 4 million 643 mille francs, et il laisse faire.

Quant à l'héroïque Sadi Carnot, il commence à entrer un peu, lui aussi, dans la voie des économies forcées. Il vient d'ac-

cepter une diminution de 250,000 francs aux chapitres concernant les trésoriers-payeurs généraux et les receveurs particuliers. Grâce à cette prudente concession, il s'est épargné une nouvelle veste.

Mais, un instant plus tard, il s'en est fallu de 13 voix qu'on le gratifiât d'un « complet » à propos d'un amendement de M. de Soubeyran proposant une autre réduction de 400,000 francs. Bah ! il ne perdra rien pour attendre. Le pauvre diable n'a pas fini d'enrichir sa garde-robe.

6 heures 15.

L'amendement de M. Ganivet est adopté par 275 voix contre 249.

Encore un soufflet pour le gouvernement. Les chapitres 87 à 101 sont adoptés.

Les derniers chapitres du budget des finances sont eux-mêmes adoptés sans débat. Restent les chapitres 5 et 86, qui ont été réservés.

M. Labussière dépose une proposition tendant à proroger l'impôt sur la fabrication du papier jusqu'après le vote de la loi de finances.

On verra ensuite si cet impôt ne doit pas être maintenu.

M. Ganivet combat la proposition de M. Labussière.

L'urgence est refusée à la proposition par 338 voix contre 180.

FAUSSE ALERTE

Que M. Peytral, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, se console : son sous-secrétariat ne sera pas supprimé.

Pourquoi le sous-secrétariat d'Etat des finances ne sera-t-il pas supprimé ?

Parce que c'est un poste politique. Nous allons nous expliquer.

Quelqu'un a dit à la tribune que ce sous-ministre privait le Trésor d'une recette annuelle de plusieurs millions.

Il ne sert qu'à cela. Autrement, c'est un rouage inutile.

Le bon sens et l'esprit d'économie exigeraient donc qu'on le supprimât.

Et c'est justement à cause du déficit qu'il

produit dans les recettes qu'on le gardera. D'où provient, en effet, ce déficit ?

Il provient du triage des procès-verbaux pour contraventions et amendes opérés dans les bureaux du sous-secrétariat d'Etat.

Ces procès-verbaux sont divisés en deux catégories :

Ceux qui sont dressés contre les républicains, et ceux qui sont dressés contre les autres citoyens.

Pour la seconde catégorie, cela marche tout seul ; on poursuit.

Quant à la première, on pèse le degré de républicanisme du délinquant, on examine la quantité de son dévouement officieux, on mesure l'influence qu'il peut avoir sur les électeurs de sa commune, enfin on souligne le nom du député qui le recommande.

Et, tous ces comptes étant faits, les procès-verbaux sont effacés.

Résultat : une diminution considérable dans le produit des amendes (une cinquantaine de millions au moins) et non pas parce que les gens deviennent honnêtes, mais parce que le sous-secrétaire d'Etat protège les républicains qui fraudent.

Et vous croyez que M. Peytral va s'en aller ?

Il n'a qu'à demander un vote de confiance à la Chambre qui l'a maltraité l'autre jour par erreur.

Et toute la majorité républicaine dont il est le complice l'applaudira avec enthousiasme.

UNE IMPORTANTE VICTOIRE

Sous ce titre, l'Union libérale de Tours nage en pleine allégresse ; elle consacre deux grandes colonnes à démontrer qu'un revirement complet s'est produit dans l'opinion ; que le parti conservateur « a vécu » et que le scrutin du 21 novembre dans le Nord, qui a donné à M. Trystram, candidat républicain, 148,000 voix contre 122,000 à son concurrent conservateur M. Dervaux, soit 26,000 voix de majorité, est une éclatante revanche de celui du 4 octobre.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

Moule la remassa et la remit au commissaire, qui lui dit :

« Monsieur Maheurtier,

Je suis un lâche, un misérable. J'ai méconnu vos bontés, j'ai abusé de votre confiance. Je suis voleur, un faussaire. Il y a près d'un an que je vous trompe. Je ne vous demande pas un pardon, car je ne mérite pas. Mais je saurai me faire justice.

Pourtant si on connaissait la vérité... Ah ! j'ai souffert, monsieur Maheurtier, j'ai bien souffert ! Je n'ai pas vécu, depuis le jour où, pour la première fois, j'ai osé... Vous me disiez souvent : Caussion, il faut vous soigner, vous pâlissez, vous vieillissez.

Oh ! oui, j'ai bien vieilli, allez ! Tout à l'heure, mes regards machinalement dans une glace...

Sur les tempes, mes cheveux sont tout blancs, et je n'ai pas trente ans... Oh ! je n'essaye pas de vous attendre... Et cependant, monsieur, je vous assure qu'on devrait tenir compte à certaines personnes des épreuves qu'elles ont traversées... Ces places de caissier sont terribles, voyez-vous... elles ne sont pas assez rétribuées... Deux mille quatre cents, trois mille francs pour un homme qui manie toute la journée de l'or, des billets de banque, des valeurs considérables, ce n'est pas assez... Par le temps qui court, avec trois mille francs, lorsqu'on a femme, enfants, on est bien souvent gêné... et alors quelles horribles tentations !... »

— Il a raison, dit Maheurtier, qui, pendant cette lecture, avait donné des signes d'une vive émotion.

— Permettez, permettez, monsieur, s'écria M. Roché, les appointements ne font rien à l'affaire ; on est honnête ou on ne l'est pas. Et si tous les caissiers...

— Oh ! monsieur, fit Maheurtier, je sais tout ce qu'on peut dire à ce sujet. Mais laissons continuer M. le commissaire.

— Il n'y a plus que quelques lignes, dit ce dernier.

Et il lut :

« Que de perfides suggestions viennent s'ajouter à cela pour perdre le malheureux !... Car c'est

surtout à des influences étrangères que j'ai cédé... Mais je dois me taire sur ce point ; d'ailleurs que pourrais-je dire ?... Je n'ai plus la tête à moi... Quand vous lirez ce mot... »

La lettre s'arrêtait sur cette phrase inachevée.

— Connu, fit Moule ; quand vous lirez cette lettre, j'aurai cessé d'exister !... Qui est-ce qui n'a pas écrit cela dans sa vie ? Mais on réfléchit : c'est bien froid l'eau de la Seine au mois de novembre ; c'est bien douloureux une balle dans le crâne ! Sur quoi, on file et on se félicite d'avoir laissé en partant un petit mot d'adieu qui vous fera gagner du temps : car tandis que la police aura la simplicité d'aller tendre ses filets à Saint-Cloud, on franchira doucement et sans inquiétude la frontière.

— Moi je crois cette lettre sincère, dit gravement Maheurtier.

Moule ne répondit pas, mais il eut un sourire qui signifiait évidemment : Il est bon, le bourgeois !

— En tous cas, dit le commissaire, cet écrit est précieux. Il contient non-seulement l'aveu du crime, ce dont nous n'avons guère besoin, mais, ce qui vaut mieux, l'indication qu'il y aurait des complices.

— Il doit y en avoir, dit Maheurtier, autrement la conduite de Caussion serait inexplicable.

— Tout cela ne nous dit pas combien il a volé

à la caisse, fit l'actionnaire.

— Peu de chose, je l'espère, répliqua Maheurtier ; peut-être une misère... Caussion se sera exagéré sa faute, il aura perdu la tête et...

— Prenez garde de vous faire des illusions, monsieur, dit l'agent de police, en interrompant le banquier ; je parierais qu'il manque dans votre caisse des sommes considérables.

— Je suis du même avis, ajouta M. Roché.

— Cependant, s'écria Maheurtier, la simplicité de cette demeure atteste suffisamment que mon caissier ne se livrait pas à de folles dépenses.

— Il pouvait être prodigue hors de chez lui, observa Moule. Cela se voit.

— Cela se voit ! répéta M. Roché en essayant de prendre un air fin.

— Vous ignorez l'un et l'autre, reprit Maheurtier, que Caussion adorait sa femme et son fils.

— Oh ! le cœur de l'homme est large, murmura philosophiquement l'agent de police.

— Messieurs, dit le commissaire, cette discussion me semble inutile ; nous ne tarderons pas à être fixés sur le chiffre des détournements. Notre besogne terminée ici, nous retournerons rue Vivienne ; et nous ne serons pas obligés de forcer les caisses, car voici sans doute les clefs.

Une demi-douzaine de clefs rassemblées par un anneau pendaient à la serrure du secrétaire. Le commissaire s'en empara et s'en servit pour ouvrir

A première vue, cela peut tromper les naïfs, mais il ne faut pas beaucoup de réflexion pour s'apercevoir que ce raisonnement n'a absolument rien de sérieux.

Nous irons plus loin, nous dirons qu'on aurait pu prédire à l'avance cet échec du candidat conservateur.

Le 4 octobre, une liste de vingt candidats se présentait aux suffrages des électeurs. Ils avaient pu se partager le territoire et le travail, parler partout au corps électoral, développer leur programme, mener leur campagne, enfin, contre les candidats du gouvernement, et malgré les forces immenses dont celui-ci dispose, malgré la pression officielle, remporter une éclatante victoire, quoique moins bien armés, mais ayant pour eux l'opinion.

Les conditions de la lutte étaient-elles les mêmes pour le scrutin de dimanche? Evidemment non.

Il n'y avait qu'un seul candidat. Or, le département du Nord renferme 660 communes, 60 cantons, 470 perceptions. Il était matériellement impossible à l'honorable M. Dervaux de se transporter dans les 660 communes. Pouvait-il aussi lutter contre les 60 juges de paix, contre les 470 percepteurs, qui sont des agents électoraux d'autant plus redoutables que les populations sont à leur merci, et qui travaillent pour le gouvernement avec d'autant plus d'ardeur que, en cas d'échec, leur situation se trouve gravement compromise? Sans compter encore la nuée des agents minuscules, tels que les cantonniers-chefs, les gardes champêtres, et autres *ejusdem farinae*, auxquelles leurs fonctions, bien que des plus modestes, permettent de se livrer à mille vexations envers les électeurs notés comme « mal pensants. »

Cette infériorité d'un homme tout seul contre les forces coalisées d'une organisation aussi puissante que celle du gouvernement, qui n'avaient pas même à lutter contre une union quelconque des forces conservatrices, puisque la liberté d'association n'existe pas, cette infériorité ne pouvait avoir d'autres conséquences qu'un échec pour M. Dervaux.

Ajoutons à cela la manœuvre de la dernière heure commise par le gouvernement, par voie d'affiche blanche signée « Develle », qui n'était autre chose qu'une menace déguisée contre la proposition industrielle sucrière du Nord, menace dont l'exécution causerait la ruine de cinquante mille familles, et on aura l'explication complète de l'échec du candidat conservateur.

Que vingt candidats se présentent encore à la fois, et l'Union libérale verra si elle chantera encore victoire!

(Avenir d'Indre-et-Loire.)

## Chronique générale.

### CONSEIL DE CABINET.

Le président du conseil communique à ses collègues une lettre collective des quatre sous-secrétaires d'Etat aux finances, à l'intérieur, aux colonies et aux beaux-arts, par laquelle ils offrent leur démission.

les tiroirs du bureau. Tous les papiers qui s'y trouvaient furent rapidement passés en revue et mis sous sequestre. Moule sidait cet examen. Tout à coup il s'arrêta, comme frappé d'un trait de lumière, et tendit au commissaire un objet qui venait de lui tomber sous la main. C'était une carte de visite des plus élégantes, avec une couronne de comte et ce nom :

V<sup>te</sup> LÉONCE DE LA COUDRAYE

Au bas, au crayon, ces mots :

L... s'impatiente et menace ; — demain matin chez moi, à 8 heures, sans faute.

Le commissaire éprouva sans doute la même impression que l'agent de police, car il fit un mouvement de surprise et réfléchit un instant en considérant cette carte.

— Ce serait tout de même singulier ! fit Moule à mi-voix.

Le commissaire ne répondit pas, mais il indiqua suffisamment l'importance qu'il attachait à cette pièce par le soin qu'il prit de la classer et de la ranger à part.

(A suivre.)

A la police correctionnelle :  
— Témoin, levez la main. Qu'est-ce que vous cherchez ?  
— (Néanmoins). Ma femme.

Il a été décidé que les sous-secrétaires d'Etat seraient priés de conserver leurs fonctions jusqu'à ce que la Chambre se soit prononcée définitivement sur le maintien ou la suppression de ces fonctions.

Le gouvernement, qui soutiendra le maintien, saisira la première occasion qui se présentera pour mettre la Chambre en mesure de statuer sur cette question.

Le conseil a délibéré ensuite très longuement sur la situation financière et la situation créée au gouvernement par les votes de la Chambre et les dissentiments qui se sont produits avant-hier entre le cabinet et la commission.

Vu l'absence de deux de leurs collègues, les ministres n'ont pris aucune résolution. Ils ont ajourné la suite de cette importante délibération au conseil qui aura lieu samedi à l'Elysée.

Nous croyons savoir que la situation est très tendue et que des divergences se sont produites sur la question de savoir si le cabinet devait donner sa démission.

Dans sa séance de lundi, la Chambre a voté, presque à l'unanimité, un amendement présenté par M<sup>r</sup> Freppel. Cet amendement tendait à faire installer, au Palais-Bourbon, une petite imprimerie, afin de ne pas prolonger outre mesure les veilles des orateurs et du personnel.

« M<sup>r</sup> Freppel, dit à ce propos l'Univers, a défendu son amendement avec un esprit et une verve qui lui ont valu les bravos répétés de la droite, du centre et de la gauche. Seul, juché dans les hautes régions du centre, le sourceilleux Davaux n'était point satisfait. « A quoi bon, grognait-il, tant d'esprit et de verve, pour si peu de chose ? » Soyez donc juste, Davaux, il n'est point donné à tout le monde de pouvoir être morne, terne et plat comme vous ! »

Les inquiétudes ministérielles sur le sort final du budget s'accroissent. Il paraît que les sénateurs ne dissimulent plus leur mécontentement.

Ils se disent résolus, si le budget leur est remis au milieu de décembre, non à faire de l'obstruction, mais à examiner de près les crédits.

De nombreux amendements modifieront le projet sorti des délibérations de la Chambre, de telle sorte que la promulgation de la loi de finance ne puisse être faite en temps utile.

Le ministère use de toute son influence pour combattre les dispositions du Sénat. Réussira-t-il ? Cela paraît peu douteux.

### LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

Les protestants viennent de s'allier ouvertement aux francs-maçons pour obtenir de la Chambre des députés et du Sénat un vote favorable à la dénonciation du Concordat et à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. M. le pasteur Dide, sénateur, orateur de l'assemblée générale du Gr. O. pour 1886, a prononcé, au grand Convent maçonnique, un discours en faveur de la séparation immédiate de l'Eglise et de l'Etat.

Il approuve la décision du Convent qui a répondu par la question préalable à la proposition de rétablir la croyance officielle au Grand Architecte de l'Univers; il dit que la M. n'est pas une société de déistes, mais un temple où peuvent entrer les déistes, les panthéistes, les athées et les matérialistes; « c'est la république des idées. » Le pasteur Dide en exclut donc virtuellement les catholiques, les protestants et les fidèles d'une religion quelconque.

Les francs-maçons l'ont acclamé; une chaleureuse batterie a applaudi à cette allocution du pasteur protestant.

Nous croyons devoir emprunter au Bulletin maçonnique le compte-rendu suivant :

« ... Le F. Dide, sénateur, qui, dans le cours de la session, a rempli les fonctions d'orateur du Convent, a, dans son discours de clôture, traité de la séparation des Eglises et de l'Etat. Ce discours, qui constitue un véritable document historique, renferme des arguments sans réplique en faveur de cette loi de progrès, de justice et d'émancipation, si ardemment réclamée par tous les amis de la liberté.

Par les acclamations qui ont accueilli le discours du F. Dide, les Maç. français se sont engagés à travailler sans relâche à

obtenir des pouvoirs publics la dénonciation immédiate du Concordat. (Et ces messieurs prétendent ne pas s'occuper de religion.)

» Disons encore que, dans le cours de la session, le Convent a décidé de constituer une commission chargée d'étudier la part que la Maçonnerie française prendra à la célébration du centenaire de la Révolution, qui fut son œuvre. »

La religion catholique est donc attaquée par les juifs, les francs-maçons et les protestants de l'école du sénateur Dide.

Pendant que les feuilles wilsonniennes prétendent que, au cours de la discussion du budget, ce sont les députés conservateurs qui demeurent convaincus d'impuissance et d'incapacité, M. Henri Germain poursuit, dans le Temps, ses études financières.

Il constate que la Rente française a baissé. Partout ailleurs les fonds d'Etat sont en hausse. « Si, dit-il, les affaires de la France avaient été conduites comme celles de toutes les autres puissances, on ne verrait pas les prix de nos valeurs dépréciés d'au moins un sixième, et comme la fortune mobilière représente environ 50 milliards, c'est environ huit milliards qu'une gestion imprévoyante a fait perdre en six ans à la nation. »

Plus loin, M. Germain établit que le capital foncier a, dans le même laps de temps, perdu vingt milliards !

En six ans, la fortune mobilière et la fortune foncière ont subi une diminution de VINGT-HUIT MILLIARDS !

Tel est le résultat du gouvernement de M. Grévy et de l'administration des amis de M. Wilson.

C'est un républicain qui parle.

Il sied bien, en vérité, aux journaux de M. Gendre de parler d'impuissance et d'incapacité. Nous les engageons à continuer.

### LE BONNET ROUGE

Voici ce qu'écrit le citoyen Alphonse Humbert dans son journal l'Action :

« Le maire réactionnaire d'une petite ville des Landes ayant, dans un lieu public, lacéré le drapeau national, sous prétexte qu'il était orné d'une tête de République coiffée du bonnet phrygien — du bonnet rouge, *proh pudor!* — Le Gouvernement a révoqué ce trop zélé magistrat et le tribunal l'a condamné à seize francs d'amende.

» Cette double décision, communiquée au Sénat par le sous-secrétaire d'Etat Bernard, à l'occasion d'une interpellation de M. de Ravignan, a profondément surpris les amis du Cabinet.

» Et nous donc !

» En vérité, nous n'attendions pas une pareille audace de la part des timides collègues de M. de Freycinet.

» Vainement la gazetaille officieuse tente-elle de plaider les circonstances atténuantes. Il ne faut pas faire la petite bouche. Séditieux ou non, toléré ou défendu, protégé par les gendarmes ou pourchassé par les agents de M. Gragnon, le bonnet rouge est, et demeure au premier chef un emblème révolutionnaire.

» Ce n'est pas la curée cynique de l'argent et du pouvoir où se vautrent les politiciens bourgeois qu'il symbolise dans l'Histoire, c'est la guerre des esclaves, c'est l'ardente poussée des misérables, des parias et des écrasés vers l'Egalité promise et la Révolution nécessaire.

» Nous l'entendons bien ainsi et c'est dans ce sens que nous interprétons l'attitude imprévue du gouvernement en cette affaire.

» Nous nous en souviendrons en Mai prochain, quand nous fêterons, drapeaux en main, le souvenir de nos morts, et nous verrons ce jour-là si le Gouvernement ose se montrer, au Père-Lachaise, aussi révolutionnaire qu'au Sénat. »

Le Champ de Mars étant à la veille d'être envahi par les ouvriers, le ministère de la guerre a dû chercher un terrain de manœuvres où pourraient évoluer les troupes de la garnison, pendant toute la durée de l'Exposition universelle.

Plusieurs emplacements ont été proposés, mais les préférences du général Boulanger paraissent être tout en faveur du plateau de Courbevoie.

Remarquons, à ce propos, que le nou-

veau champ de manœuvres, qu'il soit établi sur ce point ou sur tel autre, pourrait bien ne pas être « provisoire » : il est de plus en plus question, en effet, de désaffecter le Champ de Mars et de faire ainsi disparaître le vaste désert qui sépare le quinzième arrondissement du seizième.

L'opération ne peut manquer de se solder par un excédent de recettes considérable : il est certain que l'aliénation d'une partie des terrains du Champ de Mars couvrira bien au-delà les dépenses nécessitées par l'établissement d'un nouveau champ de manœuvres.

On dit le général Boulanger absolument favorable à cette combinaison.

(France militaire.)

### LA FAMILLE ROYALE EN ANGLETERRE

On écrit de Londres que la reine Victoria, revenue depuis quelques jours de Balmoral à Windsor, a l'intention, paraît-il, de passer une partie de cet hiver à Londres, à Buckingham-Palace. En attendant, Sa Majesté compte recevoir au château de Windsor un certain nombre de personnages de distinction. En tête de la prochaine série d'invités figurent les noms de Monsieur le Comte de Paris, de Madame la Comtesse de Paris et de S. A. R. M<sup>r</sup> le duc d'Aumale, suivis des noms de plusieurs des ambassadeurs accrédités auprès de la cour de Saint-James.

Le Pingouin, dont une partie de l'équipage vient d'être massacrée à Ambadou par les Somalis, est un petit bâtiment de guerre à la disposition de M. Lagarde, commandant d'Obock. Ce bâtiment est sous les ordres de M. Baudet, premier maître de timonerie.

L'endroit où a eu lieu le massacre des huit matelots du Pingouin rappelle les gorges des Pyrénées. L'eau y est assez abondante, ce qui est très rare dans ces parages.

L'année dernière, à pareille époque, deux explorateurs français, qui étaient campés près d'Ambadou, y ont été attaqués à plusieurs reprises et se sont vus dans l'obligation de gagner Tadjourah afin de pouvoir former tranquillement leur caravane.

Les Somalis, se tenant en dehors de notre rayon d'action d'Obock, il ne sera pas facile de les châtier. Néanmoins, on ne peut admettre qu'ils restent impunis, cet attentat ayant été commis à proximité de Tadjourah, qui est sous notre protectorat, et où notre influence civilisatrice ne s'était jusqu'ici manifestée que par des relations toutes pacifiques.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 novembre.

A la faiblesse relative de la Bourse d'hier a succédé une reprise qui a rétabli nos rentes à nos plus hauts cours : 3 0/0, 83,27 ; 4 1/2 0/0, 109,85.

L'action du Crédit Foncier est fermée à 4,435. Les obligations Communales et Foncières donnent lieu à de nombreux achats au comptant. On cote les Foncières 1879 à 479, les Communales 1880 à 478, les Foncières 1883 à 458,50. Les capitaux qui s'emploient sur ces valeurs n'auront pas à se regretter. Le propre des obligations à lots est d'accroître une tendance à la hausse jusqu'à ce que le pair soit dépassé.

L'action de la Société Générale se traite couramment à 477. Nous n'hésitons pas à recommander ce titre dont la hausse est d'autant plus solide qu'elle se fait d'une façon plus lente et plus mesurée.

La Société de Dépôts et Comptes Courants s'est avancée de 600 à 601,25. On regagne progressivement le coupon détaché au commencement du mois. Les résultats de l'exercice accusés par la dernière bilan sont des plus satisfaisants.

L'action de Panama est fermée à 420. Les obligations ont un large marché. Les 3 0/0 valent 360 ; on cote à 270 les obligations 4 0/0. Celles de l'émission de 1886 remboursables à 1,000 fr. sont demandées à 465 et 488 les non libérées.

Bonne tenue des actions et obligations de nos Chemins de fer.

### Nouvelles militaires.

On sait que le ministre de la guerre a prescrit dernièrement d'établir dans chaque régiment une salle d'honneur. Or, une de ces salles vient d'être organisée à Paris, dans les dépendances du mess installé à la caserne Napoléon ; elle sera inaugurée solennellement le 7 décembre.

Deux grands tableaux portant en lettres d'or les noms des braves appartenant au corps et tués à l'ennemi ; les faits d'armes où la garde tout entière s'est distinguée, sont inscrits sur un autre tableau, et les

portraits du maréchal de Mac-Mahon, des généraux de gendarmerie et du général Boulanger sont accrochés aux murs.

On voit, en outre, une belle collection de lances et de fleches, rapportées du Congo par le brigadier Roche, de la garde républicaine, qui fit partie de la mission Brazza.

Le ministre de la guerre, le gouverneur de Paris et le général commandant la place assisteront à l'inauguration de cette magnifique salle.

Pour les inondés du Midi : M. Goyon, directeur de la Patrie, et Edmond Magnier, directeur de l'Événement, ont rendu compte, à la commission des fêtes, de la démarche qu'ils avaient faite auprès de M. le ministre de la guerre.

Malgré son très vif désir de contribuer à l'état d'une œuvre essentiellement française, le général Boulanger ne peut s'associer au projet de carrousel qui avait été mis en avant, pour des raisons de service tout fait respectables.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Rappelons que la durée de validité des billets d'aller et retour de toutes classes déterminés tous les jours, de Paris aux gares désignées ci-après, a été fixée comme suit :

Des stations suivantes à Paris et vice versa : Bordeaux, 7 jours ; Coutras, 7 jours ; Angoulême, 6 jours ; Poitiers, 5 jours ; Saumur, 3 jours ; Angers, 4 jours ; Nantes, 3 jours ; Voves, 2 jours ; Châteaudun, 2 jours.

Aller et retour, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Si le délai de validité de ces billets expire un dimanche ou un jour de fête, le délai est augmenté de vingt-quatre heures.

Si le jour où expire le délai de validité est un dimanche suivi d'un jour de fête, ou un jour de fête suivi d'un dimanche, le délai est augmenté de quarante-huit heures.

### Une lettre intéressante

Nous avons donné dernièrement des articles fort remarquables, extraits du Journal Indre-et-Loire, sur les déficiences du service des trains de l'État.

L'Anjou vient de publier sur le même sujet une lettre que nous nous empressons de reproduire :

« Angers, le 22 novembre 1886.

Monsieur le rédacteur de l'Anjou, il y a quelques jours, à la Chambre, M. de Soubeyran prouvait à la gauche, appuyé à l'appui, que l'État était une détestable compagnie : je vais vous citer deux faits personnels qui vous montrent combien le député de la Vienne avait raison.

Il y a un mois, voulant aller de Champagny à Angers, je consulte mon indicateur et je vois qu'un arrêt de 3 heures à Montreuil-Bellay me permettra d'arriver à 7 heures du soir à Angers, soit qu'en me rallongeant par Saumur, soit qu'en passant par Thouars. Je prends donc mon billet pour Saumur, et l'on me dit que j'irai changer de train à Thouars ; en installant mon chien dans son affreuse boîte à fumier d'air, le chef de train me recommande bien lui aussi de venir le réclamer à Thouars. — Sans doute. — Un peu avant Thouars, à la station d'Airvault, après un long voyage, je mets le nez à la portière.

« Comment, Monsieur, vous êtes en retard !

« Mais je ne change qu'à Thouars.

« Pas du tout, comme votre train est en retard, l'express l'a rejoint plus tôt que vous deviez le prendre ici : c'est lui qui est en retard.

« Eh bien, pourquoi ne m'a-t-on rien dit ?

« On a dû crier.

« La preuve qu'on ne l'a pas fait, c'est que je suis ici... Et mon chien ?

« Votre chien est en route pour Saumur, en train de marchandises jusqu'à Montreuil-Bellay, dernière station avant Saumur, cinquante minutes avant le train de Tours à Angers. Sans retard, je pouvais très faci-

lement le prendre. Mais il me fallait monter dans un petit train spécial pour aller à la gare de Saumur-État, où l'on avait emmené mon chien, et là, à Nantilly, nous restâmes en panne... trois quarts d'heure ! — Je n'arrivai à Angers qu'à huit heures et demie du soir.

« Comment trouvez-vous ces trains courrant l'un après l'autre et ne se rattrapant pas toujours au même endroit, et ces poses de trois quarts d'heure à la porte d'une ville, lorsqu'il faudrait dix minutes à peine pour s'y rendre ?

« Il y a huit jours, allant d'Angers à Bordeaux, par Bressuire, je prends le train de onze heures du matin, qui devait m'emmener à Niort à quatre heures dix-neuf ; là, je trouvais l'express de Bordeaux, et j'étais à huit heures et demie du soir dans cette dernière ville. Hélas ! encore une fois mon indicateur devait me jouer un tour pendable. Le train de Bressuire entra en gare de Niort avec vingt-cinq minutes de retard, et il y avait beau temps que l'express de Bordeaux était parti. Je dus attendre quatre heures à Niort, passer deux heures à Saintes au milieu de la nuit, et ne descendre à Bordeaux qu'à quatre heures et demie du matin. Je n'oublierai de longtemps cette nuit blanche que m'a valu la Compagnie de l'État.

« Quand tout s'y passe d'une façon normale on sait à peu près quand on part, mais je défie qui que ce soit de prédire quand il arrivera. Avec cela, les employés sont peu polis, très mal au courant du service ; la moitié n'ont même pas d'uniforme et sont tout débraillés. Certaines stations me rappelaient le chemin de fer de Tunis, sous la régence, soit dit sans offenser le bey.

« Vous croyez peut-être que le service des marchandises est mieux fait que celui des voyageurs ? J'ai depuis trois semaines dix-neuf caisses de vin sur les rails de cette intéressante Compagnie, et il m'est impossible de savoir où elles sont en souffrance.

» UN VOYAGEUR MÉCONTENT. »

### Transports à bon marché

Demande de réduction du prix des places en chemin de fer pour les Sociétés musicales.

Un vaste pétitionnement s'organise à cet effet dans le sein des sociétés sous la vigoureuse impulsion de M. Delpech, l'intelligent directeur de la société chorale les Enfants de Muret, qui est le promoteur de l'idée.

Pour donner un juste aperçu de l'état de la question, nous reproduisons ci-dessous la circulaire qui a été envoyée à toutes les sociétés orphéoniques de France.

Comme il est dit dans cette circulaire, nous mettons la publicité de nos colonnes à la disposition des personnes qui auraient quelques communications importantes sur la question.

1/4 de place  
Aux Enfants de l'Harmonie

A Messieurs les Présidents, Directeurs et Membres des Sociétés musicales Françaises.

La société chorale les Enfants de Muret a demandé par une délibération motivée :

« Que les Compagnies des chemins de fer accordent aux sociétés chorales et instrumentales une réduction de 75 0/0 sur les prix des places. »

Pour ne pas former un vœu isolé, la société demande l'adhésion, par délibérations motivées dans les sens que les assemblées jugeront le plus convenable pour la complète réalisation du vœu émis, de toutes les sociétés musicales, des commissions organisatrices des concours et des conseils municipaux.

Les délibérations doivent être adressées franco et dans le plus bref délai à M. L. Delpech, président de la société chorale les Enfants de Muret (Haute-Garonne), pour être jointes à celles déjà reçues et qui forment un volumineux dossier.

Le journal le Monde Orphéonique, 24, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris, tiendra les sociétés au courant des suites données à ce vœu.

Toutes les personnes intéressées au succès du vœu de la société chorale les Enfants de Muret sont priées de faire insérer, dans un but de propagande, le présent avis dans les journaux de leur région.

Revenant sur l'incendie du château de la Salle, la Petite France d'hier dit que les sieurs Jourde, chef d'équipe, et Bocher, homme d'équipe à la gare de Montreuil-

Bellay, se sont particulièrement distingués par leur courage et leur audace ; on les voyait sur les sommets des poutres enflammées et plusieurs fois on a craint pour leur vie.

### INSTRUCTION PUBLIQUE

M. Pottier, conseiller municipal d'Allennes, a fait don d'un magnifique ouvrage, illustré et relié, à la société de lecture organisée par l'instituteur de la commune.

Par décision du 15 octobre 1885, M. le ministre de l'instruction publique a accordé une concession de livres à la bibliothèque scolaire des Cerqueux-sous-Passavant.

L'instituteur de Trèves-Cunault a reçu de M. Gustave Hirschler, propriétaire dans cette commune, une somme de 20 francs dont la moitié a été donnée, sous forme d'un livret de caisse d'épargne, à l'élève qui a obtenu cette année son certificat d'études primaires, et l'autre moitié employée à acheter des livres de prix. M. Hirschler a en outre fait construire à ses frais un portique de gymnastique à l'école de garçons.

Plusieurs journaux, le Figaro notamment, annoncent la mort de Marguerite Bellanger, qu'on s'apprête de l'empereur Napoléon III rendit un moment célèbre.

Elle serait décédée mercredi dernier à Dammartin (Aisne), où elle possédait une propriété.

On sait que Julie Bœuf, dite Marguerite Bellanger, était née commune de Saint-Lambert-des-Lévées, près Saumur.

### LA MISÈRE A TOURS

La prospérité républicaine se manifeste à Tours sous des formes véritablement inquiétantes, dit le Journal d'Indre-et-Loire.

Nos commerçants se plaignent vivement du ralentissement des affaires, et, chez certains chefs d'industries, des ouvriers ne trouvent plus de travail.

Enfin le nombre des ouvriers de passage se multiplie de plus en plus. On peut s'en rendre compte dans les marchés où ils viennent demander des secours aux vendeurs et aux acheteurs.

POITIERS. — On annonce la mort de M. Alexandre Dupré, ancien imprimeur à Poitiers, ancien directeur du Journal de la Vienne et de l'Echo du Poitou.

M. le baron de Soubeyran, député de la Vienne, a été nommé mardi, par le 9<sup>e</sup> bureau de la Chambre, membre de la Commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. Letellier, ayant pour objet d'autoriser la fabrication de monnaie de Nickel de 20, de 40 et de 5 centimes.

LE MANS. — Au théâtre de cette ville, la troupe Breton-Chavannes a joué hier soir, pour la troisième fois, l'immense succès de l'année, *Josephine vendue par ses sœurs*.

On a mis à l'étude *Gavaud, Minard et Cie*, grand vaudeville, et *Serment d'amour*, opéra-comique.

### 4,500 WAGONS CHARGÉS DE POMMES

Un journal de Normandie, s'occupant du commerce des pommes, annonce qu'il a été expédié de la gare de Dol près de 4,500 wagons chargés de ces fruits. Ces chargements représentent, en moyenne, une valeur d'environ 80,000 francs. C'est une compensation aux pertes subies sur les grains. Il faut donc planter des pommiers, dit l'Espérance de Nantes, puisque les Parisiens eux-mêmes prennent goût au cidre.

### AU GRAND-THÉÂTRE DE LYON

Sur la principale scène de la seconde ville de France, tout ne marche pas à la satisfaction générale. Qu'on en juge par ces lignes écrites par un dilettante lyonnais :

« La situation, au lieu de s'améliorer, paraît devoir s'aggraver, et nous craignons fort qu'il ne surgisse des embarras très graves avant la fin de la saison. Maintenant c'est M. Desmet qui est le point de mire des turbulents ; il est vrai que le 5<sup>e</sup> début qu'on exige de cet artiste est parfaitement justifié, car, à ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> débuts, l'acceptation a été signifiée malgré l'opposition de la salle entière et au milieu des sifflets. Pourquoi veut-on nous imposer M. Desmet ? Voilà la question qui ne peut manquer de se résoudre au détriment de la Direction et qui pouvait

bien en soulever d'autres que M. Campo-Casso a tout intérêt à laisser dans l'oubli. Je vous parlerai plus tard de M. Jourdain, dont l'apparition dans Robert n'a pas été très brillante et ne peut pas encore nous satisfaire. »

On sait qu'ils sont difficiles, les Lyonnais ! Mais il est peut-être bon de faire remarquer à ce propos que l'un des sympathiques artistes de la troupe actuelle d'Angers, M. Nury, baryton, qui appartenait, il y a deux ans, au Grand-Théâtre de Lyon, avait été reçu, à son troisième début sur cette scène, à la presque unanimité des votants.

### Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 27 novembre.

#### MIRABELLE

Opéra en 3 actes et 4 tableaux, tiré du poème provençal de Frédéric Mistral par M. Michel Carré, musique de GOUNOD.

### ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Dimanche 28 novembre, à 4 h. 1/2, 261<sup>e</sup> CONCERT POPULAIRE (6<sup>e</sup> de l'abonnement), avec le concours de M. DE MAUPEOU, compositeur, M<sup>lle</sup> CAROLINE BRUN, soprano des concerts populaires et des concerts du Châtelet de Paris.

Symphonie écossaise. — Introduction — Allegro agitato — Scherzo essai vivace — Adagio cantabile — Allegro Guerriero — Final Maestoso — Mendelssohn.

CASSANDRE (Scène dramatique). — Œuvre couronné par la Société des Compositeurs (Concours de 1881) ; poésie de Paul Colin, musique de L. de Maupeou, chanté par M<sup>lle</sup> C. Brun, conduit par l'auteur (1<sup>re</sup> audition à Angers).

Prélude de Lohengrin. — Wagner.

Madrigal pour orchestre. — L. de Maupeou (1<sup>re</sup> audition à Angers).

La Sérénade interrompue. — Concert d'instruments — Romance — Sortie des gens de maison — Rixe — Bataille à coups de guitare — Les intrus mis en fuite, les musiciens raccrochent leurs instruments et reprennent de plus belle leur sérénade. — L. de Maupeou (luédit — 1<sup>re</sup> audition), conduit par l'auteur.

Grand air de Fidelio. — Beethoven. Chanté par M<sup>lle</sup> C. Brun (1<sup>re</sup> audition à Angers).

Czardas de Coppélia. — Léo Delibes.

### Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 29 novembre 1886, Avec le concours de M. NEVEU

## FAUST

Grand opéra en 5 actes, paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique de CHARLES GOUNOD.

Distribution :

De docteur Faust	.....	MM. Bailly.
Méphistophélès	.....	NEVEU.
Valentin	.....	Nury.
Wagner	.....	Piquet.
Marguerite	.....	M <sup>mes</sup> Lebac-Espigat.
Stebel	.....	Guilbert.
Dame Marthe	.....	Schils.
Soldats, peuple, paysans.		

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

### Avis aux amateurs d'huile de noix

Il a été reçu à l'ÉPICERIE CENTRALE des Huiles de noix surfines d'une des premières huileries du Périgord ; elles sont garanties sur facture et à l'analyse exemptes de tout mélange, et elles ne sont vendues que 4 fr. le 1/2 kilogram. et 4 fr. 80 le litre (le litre d'huile pesant environ 900 gr. net).

### LECONS D'ANGLAIS par M. L. NEVEU, 6, rue du Préche, Saumur.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an. — terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

### L'eau Gorlier

parfume et assouplit la Peau sans la graisser, lui donne un velouté naturel, et fait disparaître Crevasses, Gerçures, Hâle et Irritations.

2 fr. 50 LE FLACON et 4 fr. 50 LE 1/2 FLACON.

Dépot : MACHET, 1, rue d'Orléans.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuilley.

### Vente Mobilière

Après décès.

Les dimanches 12 & 19 décembre, à midi précis,

M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuilley, procédera à la vente aux enchères publiques de divers meubles mobiliers et objets mobiliers, dépendant de la communauté PLOQUIN-VALLÉE et de la succession de M. PLOQUIN, en une maison située au bourg de la commune de Neuilley.

On vendra :

Pendules, lits complets, buffets, armoires, chaises, matériel d'auberge, tels que tables avec pieds en fonte, bancs, grande quantité de verres et tasses de toutes grandeurs, grandes et petites cuillères, liqueurs, grande quantité de bouteilles vides, linge, batterie de cuisine ;

Un matériel complet d'entrepreneur, tels que malaxeur, chariot, charrettes, tombereau, manège, treuils crics, palans de différentes grandeurs, grande quantité de barres de fer pour échafaudages, planches d'échafaudages, câbles et cordages de toute espèce de grandeurs, pompe à épuisement avec tous ces accessoires, bois de travail et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Étude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques,

Le dimanche 28 novembre 1886, à midi,

Au village de Riou, commune de Rou-Marson, en une maison appartenant à M. PERREAU.

Il sera vendu :

Bois de lits, armoires, buffets, commodes, secrétaire, tables, fauteuils, chaises, glaces, pendules, matelas, couettes, traversins, oreillers, couvertures, outils, charnières et instruments aratoires, batterie de cuisine, vaisselle, fusils, pistolets et autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### DEUX MAISONS

Situées à Saumur, Rue Saint-Nicolas, l'une n° 63, l'autre n° 74.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

### A LOUER

Pour le 1<sup>er</sup> Janvier 1890,

### UNE MAISON

Avec Atelier de Photographie

Rue d'Orléans, n° 50, Occupée actuellement par M. COUË.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire, ou à M. ERNOULT, négociant à Montsoreau. (715)

### CHANGEMENT DE DOMICILE

La PHOTOGRAPHIE Victor COUË sera transférée rue d'Orléans, 57, en face celle occupée actuellement. (729)

### A LOUER

PRÉSENTMENT

### Maison et Jardin

Situés rue du Roi-René, n° 15.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve PEGEAU, qui l'habite. (757)

### A VENDRE

### PONETTE ALEZANE

1=48 très-doublée, vite trotteuse.

S'adresser au bureau du journal.

### A Vendre

### UN CHEVAL NOIR

Agé de 4 ans, taille 1=40.

### CHARRETTE ANGLAISE

PREMIÈRE NEUVE.

S'adresser au bureau du journal. (771)

### ÉCOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE

### Adjudication

### DE FOURNITURES

Nécessaires à l'Établissement.

Conformément aux dispositions de l'article 54 du règlement du 3 avril 1869, et de l'article 1<sup>er</sup> de l'instruction ministérielle du 20 septembre 1884, le public est informé que le **Lundi 13 Décembre 1886, à une heure de l'après-midi**, il sera procédé, dans l'une des salles de la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumission cachetée, des fournitures ci-après détaillées, savoir :

- Ouvrages pour la bibliothèque générale, et abonnements aux journaux et publications périodiques.
- Ouvrages pour la bibliothèque classique.
- Imprimés et registres divers.
- Fournitures de bureau.
- Fer et ferraille pour la maréchalerie.
- Clous de cheval ordinaires pour la maréchalerie.
- Clous de cheval anglais et charlier, pour la maréchalerie.
- Charbon de terre, id.
- Outils, id.
- Articles de boissellerie.
- Ingrédients, couleurs, essences, huiles à brûler et autres, etc.
- Bois de chauffage et charbon de bois.
- Articles de vannerie.

Ces fournitures seront adjugées pour une période de quatre années, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> janvier 1887 au 31 décembre 1890 inclus.

Les personnes qui désirent soumissionner pourront prendre connaissance du cahier des charges déposé au bureau du capitaine d'habillement de l'École, tous les jours, d'une heure à quatre heures du soir, les dimanches et fêtes exceptés.

Les échantillons des fournitures comprises dans les 4<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> groupes, sont également déposés au bureau de M. l'officier d'habillement de l'École, où le public pourra les voir aux jours et heures ci-dessus.

Saumur, le 22 novembre 1886.

Le Général commandant l'École, DANLOUX. (771)

### MANUFACTURE DE PIANOS et HARMONIUMS

### LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.

12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ÉRAAD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison LÉPICIER et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres. (764)

### CIDRES

M. CÉLESTIN SATABIN tient à la disposition de ceux qui voudront bien l'honorer d'une commande, des *Cidres et des Poirés de Bretagne et de Normandie* de première qualité, livrables en fûts, depuis 25 à 225 litres.

S'adresser maison PICHAT, rue de l'Abattoir, cave n° 8. (764)

### FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les veiges, Breveté s. g. d. g.

### LEMAIRE-BERSOULLE

M<sup>e</sup> de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée. Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays de production des bois du Nord et du Canada. (904)

SANS PALAIS NI CROCHETS

## DENTS

# Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

### 68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODDET.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 NOVEMBRE 1886.

Valeurs au comptant			Clôture précé.			Dernier cours.		
3 %	83 15	83 15	83 15	83 15	83 15	3 %	83 10	83 10
3 % amortissable	83	86 10	83	86 10	83	3 % (nouveau)	83	83 50
4 1/2 %	104 50	104 30	104 50	104 30	104 50	4 1/2 % (nouveau)	104 50	104 30
Obligations du Trésor	513	513	513	513	513	Comptoir d'escompte	1035	1040
Banque de France	4310	4305	4310	4305	4310	Crédit Lyonnais	585	586 35
Société Générale	477 50	475	477 50	475	477 50	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1435	1435
Crédit d'Alsace	1035	1040	1035	1040	1035	Crédit mobilier	302 75	298 75

  

Valeurs au comptant			Clôture précé.			Dernier cours.		
Est	802 50	801 25	802 50	801 25	802 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1242 50	1250
Midi	1180	1180	1180	1180	1180	Nord	1608 75	1612 50
Orléans	1325	1325	1325	1325	1325	Ouest	865	870
Compagnie parisienne du Gaz	1480 75	1478 75	1480 75	1478 75	1480 75	Canal de Suez	2193 75	2100
C. gén. Transatlantique	545	546 25	545	546 25	545	Russe 5 0/0 1870	99 50	99 50

  

Valeurs au comptant			Clôture précé.			Dernier cours.		
OBLIGATIONS.								
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	527	526	527	526	527	Gaz parisien	525	526 50
— 1865, 4 %	526	526	526	526	526	Est	397	395
— 1869, 3 %	411 50	411 50	411 50	411 50	411 50	Midi	394	394
— 1871, 3 %	401 50	400	401 50	400	401 50	Nord	399 25	399
— 1875, 4 %	515 50	516	515 50	516	515 50	Orléans	395 25	395 50
— 1876, 4 %	515	515	515	515	515	Ouest	393 75	394
Bons de liquid. Ville de Paris	529	527	529	527	529	Paris-Lyon-Méditerranée	394	394 50
Obligations communales 1879	478 50	478 75	478 50	478 75	478 50	Paris-Bourbonnais	399 50	393
Obligat. foncières 1879 3 %	479	479	479	479	479	Canal de Suez	590	586 75
Obligat. foncières 1883 3 %	387 50	386	387 50	386	387 50			

### CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

#### LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur(ori.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16	Saumur(ori.)	6 53	»	4 16	8 34	»	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	3 42	10 5
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	Saumur(état)	»	6 50	8 31	4 13	8 30	Vivry	»	8 10	12 09	»	3 18	5 54
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26	Nantilly	»	7 03	8 37	4 26	8 43	Blou	»	8 19	12 18	»	3 27	6 03
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	Montreuil(a.)	»	7 29	9 19	4 52	9 08	Vernantes	»	8 32	12 31	»	3 40	6 14
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 1	»	4 39	— (dép.)	»	7 34	9 29	5 1	9 10	Noyant-Méon	»	8 59	12 59	»	4 04	6 38
Montreuil(a.)	»	7 24	9 19	11 15	»	4 45	le Vaudeinay	»	7 45	9 40	5 11	9 17	Chât.-d-Loir.	»	10 07	2 14	2 57	5 09	7 43
— (dép.)	»	7 36	9 33	11 24	»	4 58	Baugé	»	7 56	9 50	5 20	9 22							
Thouars	»	7 57	9 52	11 57	»	5 03	Doué	»	8 05	9 57	5 27	9 31							
Loudun	»	8 10	»	3 16	2 52	»													
Poitiers	»	8 16	»	3 10	2 46	»													

  

#### LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS							SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 04	10 34
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	Varennes	»	8 34	9 37	1 01	4 48	7 18	
St-Clement	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	Port-Boulet	»	8 45	9 45	1 13	4 59	7 30	
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	7 41	La Chapelle	»	»	»	1 24	5 17	7 44	
La Ménitrie	»	7 31	9 53	1 57	»	7 50	Langeais	»	8 29	10 09	1 52	5 50	8 15	
Angers	»	7 38	10 01	2 04	»	8 00	Tours	»	8 55	10 12	2 00	6 40	9 11	

  

#### SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir
Saumur	8 21	»	Bourgueil	8 20	12 18
Port-Boulet	8 56	3 10	Port-Boulet	8 30	12 30
Bourgueil	9 07	3 23	Saumur	9 04	1 15

  

#### SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir
Saumur	9 26	4 34	Chinon	7 43	4 41
Port-Boulet	8 40	12 20	Port-Boulet	8 10	5 02
Chinon	9 04	12 50	Saumur	9 04	7 06

### COFFRE-FORT

DE LA

## MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,

### PAUL GODDET

IMPRIMEUR, SAUMUR.